Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260323-20260301-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars, à 20h35, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du **Lundi 16 mars 2026**, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 13 : BAUDY Pascal, BEAUGENDRE Paul, BENOIT Nathalie, BROSSIER Maud, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, JUGUET Angélique, LÉONARD Olivier, PEAN Vanessa, PIETTE Alain, THEVEUX Kevin, TRAVERS Didier .

Absent :
Absents excusés : BAUDY Olivier donne pouvoir à BAUDY Pascal, GEHORS Nina donne pouvoir à BENOIT Nathalie
Secrétaire de séance :
15 votants pour la séance

2026-03-01 -ELECTION DU MAIRE

Vu les dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-17 du CGCT.
Vu les dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'élire le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour, sous la présidence de M. BEAUGENDRE Paul membre le plus âgé du conseil municipal,

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a indiqué que le quorum était rempli, il a invité les membres du conseil municipal à procéder à l'élection du maire.
Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant au 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau(art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

M.DELAUNAY Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

